



PRÉVENTION

LES AIDES FINANCIÈRES DE LA CRAMIF

BÉNÉFICIER DES AIDES

Vous souhaitez mettre en œuvre des mesures de santé et sécurité au travail ? Vous pouvez bénéficier d'aides financières du réseau de l'Assurance Maladie – Risques professionnels pour vous accompagner dans cette démarche de prévention des risques professionnels.



< 50 salariés

Si votre entreprise compte moins de 50 salariés, vous pouvez bénéficier de Subventions Prévention qui ont pour but de participer financièrement à l'achat d'équipement de prévention, de prestations de formation ou d'évaluation des risques. Ces subventions Prévention visent à aider au développement de la prévention des risques professionnels dans les petites entreprises.

La demande de Subventions Prévention pour les petites entreprises se fait directement en ligne, depuis votre compte AT/MP, sur le site [net-entreprises](https://net-entreprises.fr).

VOTRE COMPTE AT/MP

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les entreprises doivent s'inscrire au compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) sur net-entreprises.fr, afin de télécharger leur notification de taux de cotisation AT/MP. Il s'agit d'une obligation légale qui s'impose à tout employeur.



Section « Vos déclarations » de l'espace personnel net-entreprises.fr

Avec le compte AT/MP, l'Assurance Maladie – Risques professionnels met à la disposition des employeurs des informations utiles pour gérer leurs risques professionnels.

Quand vous le souhaitez, consultez en ligne vos taux de cotisation notifiés et le détail de leur calcul. Grâce à une mise à jour quotidienne, suivez en temps réel, les accidents du travail et les maladies professionnelles récemment reconnus impactant vos futurs taux (données fournies à titre provisoire, susceptibles d'évoluer conformément à l'article D. 242-6-7 du code de la Sécurité Sociale).

LES DIFFÉRENTS CAS DE FIGURE



L'entreprise ne dispose pas d'un compte net-entreprises.fr

- 1 À partir de la page d'accueil net-entreprises.fr, l'entreprise clique sur « Je crée mon compte net-entreprises.fr »
- 2 Renseigne les informations suivantes : **numéro de Siret, nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail valide**. Puis elle clique sur « Je m'inscris ».
- 3 Elle sélectionne ensuite « L'Assurance Maladie » dans les services présentés. Le compte AT/MP est alors proposé parmi les déclarations, et l'entreprise valide ce choix

L'entreprise dispose d'un compte net-entreprises.fr mais pas d'un compte AT-MP

- 1 L'administrateur du compte [net-entreprises](https://net-entreprises.fr) se connecte à son espace personnalisé
- 2 Ajoute le compte AT/MP à la liste des téléservices auxquels il accède. L'ouverture du compte se fera dans un délai maximal de 24 heures.

L'entreprise n'a pas connaissance d'un compte net-entreprises, mais fait appel à un tiers déclarant pour ses déclarations sociales

L'entreprise contacte son tiers déclarant pour savoir si un compte net-entreprises avec le Siret de l'entreprise a déjà été créé dans le cadre d'autres procédures déclaratives.

✓ Le tiers a créé un compte net-entreprises au nom de l'entreprise

Sur la base des identifiants créés en son nom, l'entreprise ajoute elle-même le compte AT/MP à ses téléservices à partir de son menu personnalisé.

✗ Le tiers n'a pas créé de compte net-entreprises

L'entreprise doit se rendre sur le site net-entreprises.fr et renseigner les informations suivantes : numéro de Siret, nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail valide, afin de créer son compte net-entreprises. Ensuite, elle sélectionne « L'Assurance Maladie » dans les services proposés.

L'entreprise a eu un compte net-entreprises dans le passé, mais a oublié son mot de passe, ou ne connaît ni ses identifiants, ni les personnes qui y ont accès

Il est toujours possible de récupérer le mot de passe oublié à condition :

De connaître à minima ses identifiants (nom, prénom, Siret)

Que l'adresse mail associée soit toujours la bonne.

Dans le cas d'un départ de l'administrateur de l'entreprise sans passation des identifiants, il faut procéder à une nouvelle inscription en demandant à récupérer par voie postale une « clé d'activation ».

L'entreprise dispose de plusieurs établissements

L'inscription au compte AT/MP du siège social permet l'inscription automatique de l'ensemble des établissements de l'entreprise.

L'obligation légale est alors remplie pour l'entreprise.

L'établissement siège social est autorisé à accéder aux décisions de taux de tous les établissements de l'entreprise. Les personnes habilitées au titre du siège social sont destinataires d'un mail récapitulatif de l'ensemble des établissements.

FAIRE MA DEMANDE D'AIDE



Découvrez pas-à-pas en vidéo comment faire sa demande en ligne :

<https://youtu.be/IOIo3rXQCRE>

Capture d'écran de la vidéo « Demandez votre subvention prévention en ligne » de Carsat Normandie, 2021

- ◆ Connectez-vous à net-entreprises.fr avec votre numéro de Siret, Nom, Prénom et mot de passe.
- ◆ Cliquez sur « Mon Compte AT/MP »
- ◆ Cliquez sur « Demander une subvention prévention TPE » dans la rubrique « Mes services »
- ◆ Cliquez sur « Effectuer une demande » dans le menu latéral pour accéder à la liste des subventions auxquelles vous êtes éligibles
- ◆ Téléchargez les documents de référence de la subvention souhaitée et cliquez sur « Demander »
- ◆ Complétez les champs demandés et chargez les documents demandés. Envoyez votre demande.
- ◆ Vous recevrez un accusé de réception et pourrez suivre le traitement de votre dossier dans votre espace personnel. Vous pourrez aussi y remplacer une pièce-jointe si besoin